

Choix majeure TD L2

Par **Sora**, le **12/09/2016** à **00:16**

Bonsoir !

Ma rentrée approche, et j'ai un petit choix à faire quant aux matières qui s'offrent à moi cette année, je suis un perdu : que choisir entre procédure civile et pénale EN TD (avec droit administratif + droit civil : la responsabilité) ? Sachant que j'ai déjà eu du civil en L1, à savoir du droit de la famille avec TD, et ce fut une purge à tous les niveaux, j'ai pas du tout aimé, je m'en suis sorti de justesse dans cette matière pour tout vous dire...

J'ai vachement plus apprécié le droit pénal (en mineure) mais je sais que c'est pas très porteur ce qui renforce mes hésitations sur le choix de la matière....

A moins que ce choix ne soit pas aussi déterminant pour la suite de mon cursus ? (concours crfpa que j'envisage de passer par ex, quelles incidences ?)

Je m'en remets à vous pour éclairer ma lanterne, et vous remercie par avance pour toutes les précisions que vous pourriez m'apporter !

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/09/2016** à **07:54**

Bonjour

Tout d'abord ce n'est pas parce que vous avez eu du mal en droit de la famille, que vous en aurez aussi en procédure civile. Il n'y a aucune logique.

Pour le concours du CRFPA, on vous demandera aussi de choisir l'une de ses deux matières à l'examen.

Sauf si vous voulez vous spécialiser dans le pénal, je vous conseille de choisir procédure civile